

LA DÉFENSE, LE 05 OCTOBRE 2021

UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA REPRISE DES DÉPLACEMENTS DES VOYAGEURS PROFESSIONNELS EN TRAIN

Après un ralentissement dans le secteur des déplacements professionnels consécutif à la crise sanitaire, septembre marque enfin le retour des voyageurs affaires, puisqu'ils sont 60% à reprendre le train. Une reprise qui se confirme également pour nos destinations européennes où les restrictions s'assouplissent. Pour souligner ce retour progressif, Voyages SNCF propose de nouveaux services à la clientèle professionnelle : offres commerciales, nouveaux services Pros, nouveau forfait.

DES VOYAGEURS D'AFFAIRES QUI SOUHAITENT À NOUVEAU SE DÉPLACER

La Global Business Travel Association (GBTA), la principale association dédiée au voyage d'affaires dans le monde, a publié en juillet 2021 les résultats de son dernier sondage sur l'impact de la pandémie dans le secteur. La dernière enquête relève une **augmentation de 12% des entreprises relançant les voyages**, par rapport au mois précédent.

Par ailleurs, **77% des membres interrogés** (acheteurs, fournisseurs ...) **estiment que leurs salariés sont « disposés » ou « très disposés » à voyager pour affaires** dans l'environnement actuel.

Une autre étude réalisée par Concur en mai 2021 monte que **90% des voyageurs d'affaires en Europe se déclaraient prêts à voyager à nouveau** dans les 12 prochains mois.

Après de longs mois sans pouvoir se déplacer, les clients professionnels expriment le besoin de se rencontrer à nouveau en physique. Le tout visio-conférence commence à atteindre ses limites... les pros souhaitent revoir leurs clients, participer à des congrès ou salons qui reprennent également leurs activités, retourner sur leurs chantiers, etc.

Ces indicateurs encourageants se lisent aussi sur le marché professionnel de Voyages SNCF.

En effet, depuis septembre 2021, SNCF constate un retour progressif de ses voyageurs professionnels : **60% des voyageurs ayant un tarif pro sont de retour** par rapport à la même période en 2019. Et même **75% sur le segment des très petites et moyennes entreprises**.

Les intentions de déplacements se renforcent notamment grâce à un assouplissement des consignes de voyages des entreprises, à la fois pour le marché français et européen, et permettent d'envisager **un retour proche des niveaux de 2019 d'ici 2023. Cette tendance est également perçue sur le marché Europe avec des signaux de reprise positifs pour Thalys et pour TGV Lyria qui a relancé la Business Première fin août**. Par ailleurs, **dès le 6 octobre, les destinations internationales (Lyria, Alleo, SVI et Elipso) seront réservables 6 mois à l'avance**, ce qui permettra aux entreprises de se projeter dans le cas de déplacements pour des congrès ou salons professionnels.

Le train conforte également sa position de moyen de transport plébiscité par les entreprises : **72% des clients Entreprises de Voyages SNCF recommandent en priorité à leurs salariés l'utilisation du train pour des trajets de plus de 200km** (Etude SNCF menée auprès de 750 répondants clients Entreprises Contrat Pro et Grands Comptes en janvier 2021).

La rapidité, l'écologie et l'accessibilité tarifaire restent les 3 motifs de recommandation principaux.

Le train apparait donc comme le mode de transport le plus adapté pour répondre aux exigences du voyage d'affaires. Il permet de voyager de façon écologique et responsable en toute sécurité, d'optimiser son voyage en profitant du temps utile, de gagner en flexibilité avec l'offre pro. Le ferroviaire représente 7% du marché du voyage d'affaires en France, les perspectives de progression sont donc intéressantes.

DES DÉPLACEMENTS QUI SUBISSENT DE PROFONDES TRANSFORMATIONS

Même si les entreprises et les salariés ont une réelle volonté de reprendre les déplacements professionnels, de profonds changements ont émergé, concernant à la fois la fréquence, la nature et l'organisation de ces voyages.

Vers de nouveaux marchés

Plusieurs études et spécialistes du secteur professionnel expliquent que la pandémie aura un impact sur la fréquence des déplacements à long terme. En effet, les Travel Managers privilégient de plus en plus les voyages « nécessaires et profitables » pour l'entreprise.

L'officialisation et l'accélération du télétravail dans les contrats de travail des salariés impacte le marché des clients professionnels. De nouveaux types de voyages émergent avec des clients qui ont davantage recours à l'utilisation du train ou de locations de voitures. Par ailleurs, la généralisation du télétravail a conduit à un allongement des distances : en moyenne un télétravailleur habite déjà plus loin qu'une personne à temps plein au bureau et ce phénomène, selon l'Ademe, risque de s'amplifier : **45% des Français sont prêts à choisir un lieu de résidence plus loin de leur emploi depuis la crise sanitaire.**

L'enquête annuelle de L'Institut Paris Région publiée en septembre 2021 sur les conditions de vie et aspirations des Franciliens en 2021 montre que **17% des actifs franciliens envisagent de déménager hors de Île-de-France.** Il existe donc un phénomène de report des transports dû au télétravail.

La baisse des déplacements non essentiels est donc compensée par l'ouverture de ces nouveaux marchés.

Les entreprises font le choix de la mobilité durable pour leurs déplacements professionnels

Les pratiques plus respectueuses de l'environnement gagnent en importance au sein des entreprises. **Les déplacements des collaborateurs représentent environ 50% des émissions de CO2 des entreprises.**

Certaines entreprises ont donc décidé de rendre les voyages en train obligatoires, interdisant l'aérien quand une solution ferroviaire existe. Orange France, par exemple, a mis en place cette interdiction pour ses salariés dès lors qu'une alternative en train en deçà de 3h est disponible.

Il y a donc une véritable prise de position de certaines entreprises pour voyager de manière plus responsable et plus écologique. C'est le cas également de **Greenflex ou Altempo**, qui ont fait le choix du ferroviaire pour les déplacements de leurs salariés.

VOYAGES SNCF ACCOMPAGNE LE RETOUR DE LA CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE

Face à cette prise en compte écologique et à l'évolution des modes de déplacement, Voyages SNCF accompagne le retour de ses clients affaires en proposant de nouvelles offres commerciales et de services.

3 offres commerciales à destination des clients professionnels

Jusqu'au 18 octobre, Voyages SNCF propose à ses clients BtoB et BtoC :

- **Des promotions sur la Carte Liberté**
 - 269€ au lieu de 379€ pour les clients en BtoB, pour les entreprises sous contrat SNCF
 - 299€ au lieu de 399€ pour les clients en BtoC

La carte est activable jusqu'à 5 mois après sa date d'achat. Plus de 40 000 cartes ont déjà été vendues.



- **Une remise exceptionnelle de 8% sur le tarif Pro 2nde** pour les entreprises sous contrat SNCF.

Une offre adaptée à chaque client professionnel

Parce qu'il existe plusieurs profils de clients professionnels, Voyages SNCF propose une offre complète qui puisse répondre à tous.

- **Mon Forfait Annuel télétravail**

Pour accompagner le développement des nouveaux usages et nouveaux modes de vie qui ont émergé avec la crise sanitaire, dont l'accentuation du travail à distance, Voyages SNCF a lancé une nouvelle offre attractive pour ses clients TGV INOUI et INTERCITÉS, depuis le 1^{er} septembre 2021 : Mon Forfait Annuel Télétravail.

Ce forfait s'adresse aux clients qui télétravaillent 2 à 3 jours par semaine et propose ainsi 250 trajets par an, valables du lundi au jeudi. Il représente environ 40% de réduction par rapport à l'abonnement classique Mon Forfait Annuel.



Cette nouvelle offre connaît un véritable engouement. Plus de 3 000 demandes d'adhésions ont été enregistrées depuis son lancement.

- **Mon Forfait Annuel**

Ce forfait s'adresse aux clients TGV INOUI et INTERCITÉS navetteurs qui voyagent entre leur domicile et leur lieu de travail, 4 à 5 jours par semaine. Il propose 450 trajets par an.

4 500 clients bénéficient de ce forfait.

- **Carte Liberté**

Cette carte s'adresse à des clients qui voyagent régulièrement (environ 2 à 3 A/R par mois) et donne le droit à des réductions calculées sur le prix de la Business Première. Elle est ainsi rentabilisée dès 4 allers et retours. **Les 200 000 clients détenteurs d'une Carte Liberté** peuvent voyager sur toutes les destinations TGV et INTERCITÉS.

- **Une offre de services Business Première enrichie**

Voyages SNCF propose aux clients de la destination Paris-Lyon un programme upgradé : des rames TGV rénovées ainsi qu'une offre Business Première enrichie avec de nouveaux services (présentation complète le 19/10).

Vers une nouvelle approche du marché professionnel

A l'écoute des nouveaux usages des clients professionnels, Voyages SNCF souhaite réinventer son approche du marché.

Après des premières initiatives déjà visibles telles que Mon Forfait Annuel Télétravail et l'enrichissement de l'offre Business Première, des réflexions et travaux sont en cours pour faire évoluer l'offre affaires de manière structurelle. Une phase de co-construction avec les acteurs du marché débutera fin 2021 et proposera de nouvelles offres à ses clients courant 2022.



Des évolutions sont à prévoir également pour les contrats entreprises BtoB d'ici fin 2021 avec :

- **Le lancement d'un contrat « Premium »**, qui complétera l'offre existante (Contrat Pro et Contrat Grands Comptes) pour répondre de manière plus fine aux besoins des différents types d'entreprises.
- **Une offre de remises plus large** permettant de récompenser les entreprises de manière plus personnalisée et en lien avec leurs nouveaux usages.
- **Une offre de service enrichie** : bilan carbone individualisé par entreprise, accompagnement par un chargé de clientèle élargie à plus d'entreprises qu'aujourd'hui, etc.